

Paris, le 3 juin 2014

Communiqué de presse

La Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets dédié aux collectivités territoriales qui s'engagent pour promouvoir l'utilisation des défibrillateurs cardiaques

La Fondation d'entreprise CNP Assurances a pour objet de promouvoir, soutenir et initier toute action et tout projet d'intérêt général développé dans le champ de la santé.

Au service des grands enjeux de santé publique, la Fondation CNP Assurances soutient depuis 2009 des projets visant l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation d'urgence médicale, notamment dans le cadre de l'arrêt cardiaque et des premiers secours.

La Fondation CNP Assurances invite les communes de France, communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats mixtes, associations de maires, centre communaux d'action sociale, à lui présenter leurs projets visant à mettre à la disposition du public des défibrillateurs automatisés externes et à informer et sensibiliser tout citoyen à leur utilisation et aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque.

Un axe d'engagement pour la Fondation CNP Assurances

En France, 50 000 personnes par an meurent prématurément d'un arrêt cardiaque extra hospitalier. Une intervention rapide grâce au défibrillateur permettrait de sauver, chaque année, plusieurs milliers de vies.

Pour y contribuer, la Fondation CNP Assurances est engagée depuis 5 ans sur le thème de l'arrêt cardiaque et des premiers secours.

En l'espace de 5 années de soutien, elle a financé l'implantation de plus de 2 350 défibrillateurs cardiaques et des actions de sensibilisation de la population à leur utilisation dans 2 000 communes et collectivités locales pour un montant de 1,7 million d'euros.

Les conditions de l'appel à projets

Les projets devront être conduits par une commune, un centre communal d'action sociale, une communauté de communes ou une association de maires et portés par un responsable de projet.

Les projets devront :

- proposer la mise en place de défibrillateurs automatisés externes, semi-automatiques ou entièrement automatiques ;
- être accompagnés d'une action d'information et de sensibilisation de la population à l'utilisation des défibrillateurs et aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque ;
- donner lieu à une réalisation concrète dans l'année suivant la signature de la convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances et bénéficier à la collectivité ;
- proposer des équipements techniques de qualité et qui permettent une utilisation la plus simple possible par le public.

La maintenance des équipements devra être particulièrement rigoureuse.

Les modalités de l'aide de la Fondation CNP Assurances

La Fondation CNP Assurances peut apporter son soutien financier :

- à l'achat d'un ou plusieurs défibrillateurs, semi-automatiques ou entièrement automatiques, avec boîtiers de protection, mis à la disposition du public en libre-service (hors frais d'installation) Ces défibrillateurs devront être installés dans des points de passage très fréquentés.
- A la mise en place d'une action d'information et de sensibilisation de la population à l'utilisation du défibrillateur et aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque.

Attention, la Fondation CNP Assurances ne finance pas les projets déjà réalisés, ni les dépenses liées à l'installation et à la maintenance des défibrillateurs.

Le montant de l'aide financière allouée à chaque projet est déterminé par le conseil d'administration de la Fondation CNP Assurances.

Dotée d'un programme d'actions pluriannuel de 4 millions d'euros, la Fondation CNP Assurances s'appuie pour le choix de ses actions sur l'expertise de son conseil d'administration, composé de représentants de l'entreprise et de spécialistes dans le domaine de l'urgence médicale et des premiers secours.

Pour présenter un projet

- Prendre connaissance de l'appel à projets et télécharger le dossier de candidature sur le site : <http://www.cnp.fr> Rubrique « Nos engagements » / « Fondation d'entreprise » / « Arrêt cardiaque et premiers secours » / « Appel à projets »
Ou demander ces éléments par courriel à : fondation@cnp.fr
- Transmettre le dossier de candidature à la Fondation CNP Assurances sans attendre la date limite de dépôt des candidatures :
 - adresser un exemplaire papier du dossier de candidature par courrier à :
Fondation CNP Assurances – 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15
 - ET une version électronique (version non protégée, format Word) à : fondation@cnp.fr

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 30 septembre 2014

Pour contacter la Fondation CNP Assurances :

Fondation CNP Assurances
4, place Raoul Dautry – 75716 PARIS Cedex 15
e-mail : fondation@cnp.fr

Contact presse :

Florence de Montmarin / Tamara Bernard
Tél : 01 42 18 86 51 / 01 42 18 86 19
e-mail : servicepresse@cnp.fr